

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 61

présenté par

M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Amiable et M. Daniel Paul

-----  
**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'il n'appartient pas au pouvoir réglementaire de définir les modalités de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève.